
Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de l'adresse de la société populaire et des autorités constituées de la commune de Saint-Loup qui annoncent des dons patriotiques et demandent à changer leur nom en celui de Voltaire, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités de division et d'instruction publique de l'adresse de la société populaire et des autorités constituées de la commune de Saint-Loup qui annoncent des dons patriotiques et demandent à changer leur nom en celui de Voltaire, lors de la séance du 23 ventôse an II (13 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 419;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30933_t1_0419_0000_25

Fichier pdf généré le 22/01/2023

dont la Convention décidera elle-même les conditions (1).

[*Bar-sur-Seine, 15 vent. II. A la Conv.*] (2)

« Aux envois que nous avons faits précédemment, nous venons d'ajouter sept balles contenant 3365 livres de charpie, de bandes, de chemises et linge pour les hopitaux : ces effets proviennent des dons des communes du district de Bar-sur-Seine ; ils sont partis le 13 ventôse pour l'hôpital central à Paris.

Une portion de biens d'émigrés estimée 46,850 l. a été vendue les 27 et 28 pluviôse 112,305 l.

Les salpêtres sont en pleine activité, tout s'amoncelle et grossit pour exterminer les tyrans.

Non jamais les ressources ne seront épuisées ; le courage des Français est créateur ; il est au-dessus des obstacles, comme au-dessus des besoins : les républicains sont aussy peu effrayés des privations, que les Pitteux et les Cobourgeois sont fiers de leurs bassesses et de leurs perfidies.

Point de paix, Augustes Montagnards, que les despotes et les tyrans n'aient expié leurs crimes.

Point de paix, que la nature ne soit vengée de leurs forfaits.

Point de paix, que celle dont vous dicterez vous-mêmes, les conditions ».

JOUÉLIN, GABIOL, LEGUEST, VINCENT, FLOCARD, Th. COLOMB.

36

L'agent national provisoire près la municipalité de Binas écrit que la commune envoie par la voie du district, cuivres, linges, ornemens, 18 marcs 5 onces d'argenterie, provenans de leur église, actuellement temple de la Raison : il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

37

La société populaire de la commune de Ville-du-Pont, district de Pontarlier, remercie la Convention nationale du gouvernement révolutionnaire qu'elle a décrété, et l'invite à rester à son poste.

Cette société réclame l'envoi du bulletin, pour contribuer à instruire des vrais principes de la Révolution (4).

38

Les administrateurs du district de Lassay envoient le tableau des ventes d'immeubles des

(1) P.V., XXXIII, 279. Bⁱⁿ, 23, 24 et 25 vent. (1^{er} suppl^t) ; M.U. XXXVII, 381 ; C. Eg., n^o 573 ; Ann. patr., p. 1951.

(2) C 294, pl. 981, p. 38.

(3) P.V., XXXIII, 280. Bⁱⁿ, 24 et 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(4) P.V., XXXIII, 280. Bⁱⁿ, 24 vent. (1^{er} suppl^t).

émigrés ; ils font remarquer qu'un bien, estimé 196,624 liv., avoit été vendu 435,500 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).

39

La municipalité de Fresney, district de Lisieux, invite la Convention à rester à son poste, annonce qu'elle n'a plus de curé et qu'elle a envoyé l'argenterie de l'église, pesant 2 livres 11 onces 7 gros ; et les cuivres, pesant 57 livres 13 onces (2).

40

La société populaire et les autorités constituées de la commune de Saint-Loup, district de Parthenay, demandent que cette commune et le canton portent le nom de *Voltaire*, au lieu de celui de *Saint-Loup*, parce que la raison les éclaire. Elles annoncent que les cloches vont être converties en canons, et que le restant de l'argenterie de l'église, consistant en 11 marcs 6 onces un gros est déposé au district.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi aux comités de division et d'instruction publique (3).

41

L'adjudant général Guillaume transmet à la Convention l'action d'un chasseur sans-culotte (le citoyen Pouson), qui, avec une patrouille de chasseurs, parcourant la forêt de Vauvane (4), a arrêté un chef de brigands, vigoureux, qui lui a offert 1,000 liv. (5) pour le laisser échapper. Pouson rejète avec indignation cette offre, et ramène son prisonnier à la commission militaire de Fontenay, où il a été guillotiné. Pouson est venu rejoindre son poste, ses souliers à la main, en criant *Vive la République !*

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des secours (6).

42

La société populaire d'Etain, département de la Meuse, remercie la Convention du décret qui augmente les secours accordés aux défenseurs de la patrie, et l'instruit que le citoyen Abraham Lyon, ayant appris que la femme et les trois enfans du citoyen Barbier n'avoient reçu aucun secours depuis le mois d'août 1791, a donné à cette famille une somme de 50 liv. ; que ce trait est une suite de la conduite du ci-

(1) P.V., XXXIII, 280. Bⁱⁿ, 23 et 24 vent. ; Ann. patr., p. 1951 ; J. Sablier, n^o 1195. Voir ci-dessus, 22 vent. n^o 84.

(2) P.V., XXXIII, 280. Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(3) P.V., XXXIII, 280. Bⁱⁿ, 25 vent. (1^{er} suppl^t).

(4) Sans doute pour Vouvant.

(5) Il s'agit, dans le Bⁱⁿ, de 2000 liv.

(6) P.V., XXXIII, 281. Bⁱⁿ, 24 vent. ; M.U., XXXVII, 410.